

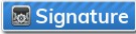







Bordereau de signature

2018/058 Désignation membre bureau + CAO



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, SADM	28/11/2018	 Visa
Arnaud FABRE par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	28/11/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/11/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, SADM	29/11/2018	 Transmis
SADM		 Visa
SADM		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2018-11-29)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 novembre 2018 (2018-11-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de novembre, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Gilles TURLAN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND.
Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membre de droit :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale
CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, SGT Nicolas SERRES membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Participent à la séance :

Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation
Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Florence BELOU, Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.
CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 novembre 2018.

RAPPORT N°058/CA - 11/18

OBJET : Désignation d'un membre au Bureau du conseil d'administration et à la CAO

Le Bureau

L'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, précise la composition du bureau du conseil d'administration qui comprend le président, trois vice-présidents et le cas échéant un membre supplémentaire. Le nombre maximum de membres du bureau est limité à cinq.

La vacance du siège de membre au sein du bureau suite au départ de M. Jacques THOUROUDE, conduit le Président à proposer de le pourvoir.

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO. fait acte de candidature.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de procéder à cette élection :

	Candidature	Inscrits	Votants	Nombre de voix	Candidat élu
Membre	Mme. Sylvie BIBAL-DIOGO	18	9	9	Mme. Sylvie BIBAL-DIOGO

Mme BIBAL-DIOGO a été élue à la majorité absolue au 1^{er} tour.

La commission d'appel d'offre (CAO)

Le départ de M. THOUROUDE implique la nouvelle désignation de membres pour certaines instances dont la CAO.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres est fixé à six, et comprend :

- le représentant légal de la collectivité président de droit de cette commission.
Il peut déléguer cette fonction à un membre du conseil.
- 5 membres titulaires du conseil d'administration désignés par celui-ci.
- 5 membres suppléants désignés dans les mêmes conditions

La composition actuelle est la suivante :

Titulaires :

M. Jean-Michel BOUAT
M. Jean-Paul RAYNAUD
M. Bernard MIRAMOND
M. Jacques THOUROUDE
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO

Suppléants:

M. Eric GUILLAUMIN
Mme Eva GERAUD
Mme Martine COURVEILLE
M. Marc COUSINIE
Mme Dominique RONDI-SARRAT

Le départ de M. THOUROUDE laisse vacant un membre titulaire

Modalités de remplacement d'un membre titulaire

Le CGCT (ainsi que l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application) ne précise pas les modalités relatives au fonctionnement de la CAO, de même qu'il est muet quant au remplacement de ses membres.

Seul l'article L1411-5 du CGCT prévoit qu'il doit être précédé « à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires », sans préciser toutefois si ces suppléants ont vocation à assurer uniquement des remplacements temporaires ou bien à se substituer de manière définitive à un titulaire cessant d'exercer ses fonctions (en cas de démission par exemple).

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

Face à ce vide juridique, des circulaires préfectorales sont venues éclaircir ce point dès 2016 :

- Une circulaire n°2016/16 « Nouvelles règles de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres des collectivités locales et de leurs groupements depuis le 01 avril 2016 » de la Préfecture de la Meuse énonce que chaque collectivité doit définir les règles de fonctionnement de sa propre CAO et notamment les modalités de remplacement de ses membres. Position confirmée par la fiche de la DAJ (août 2016) ;

- Par ailleurs, selon une **réponse ministérielle n° 1024**, (Question du 5 juillet 2001 page 7318), **il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de procéder à la désignation de M. Eric GUILLAUMIN comme membre titulaire en remplacement de M. THOUROUDE.
- d'arrêter la composition de la CAO comme suit :

Titulaires :

M. Jean-Michel BOUAT
M. Jean-Paul RAYNAUD
M. Bernard MIRAMOND
M. Eric GUILLAUMIN
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO

Suppléants:

Mme Eva GERAUD
Mme Martine COURVEILLE
M. Marc COUSINIE
Mme Dominique RONDI-SARRAT

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 29/11/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018